



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/30
7 mars 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-cinquième réunion
Montréal, 4 – 8 avril 2005

PROPOSITIONS DE PROJETS: GUINÉE

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur les propositions de projet suivantes:

Réfrigération

- | | |
|---|------|
| • Plan de gestion des frigorigènes: deuxième phase de la formation des agents de douane | PNUE |
| • Plan de gestion des frigorigènes: deuxième phase de la formation des techniciens en réfrigération | PNUE |
| • Plan de gestion des frigorigènes: surveillance des activités du plan de gestion des frigorigènes | PNUE |
| • Plan de gestion des frigorigènes : récupération et recyclage | PNUD |

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS NON PLURIANNUELS GUINÉE

TITRES DES PROJETS**AGENCE BILATÉRALE/AGENCE D'EXÉCUTION**

(a)	Plan de gestion des frigorigènes: deuxième phase de la formation des agents de douane	PNUE
(b)	Plan de gestion des frigorigènes: deuxième phase de la formation des techniciens en réfrigération	PNUE
(c)	Plan de gestion des frigorigènes: surveillance des activités du plan de gestion des frigorigènes	PNUE
(d)	Plan de gestion des frigorigènes : récupération et recyclage	PNUD

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION	Unité de l'ozone de Guinée
---	----------------------------

DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION DES SAO À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET

A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (18,9 TONNES PAO, 2003, EN DATE DU 20 OCTOBRE 2004)

CFC Annexe AI	25,91	
---------------	-------	--

B: DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (17,43 TONNES PAO, 2003, EN DATE DU 28 AVRIL 2004)

Nom de la SAO	Sous secteur/quantité
CFC	Entretien en réfrigération – 25,91

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)	n/d - PFVC
--	------------

AFFECTATIONS DANS LES PLANS D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS		Financement (millions \$US)	Élimination-tonnes PAO
	(a) – (c)	136 000	n/d
	(d)	131 000	3

TITRE DU PROJET	Formation des agents de douane (2e phase)	Formation des techniciens en réfrigération (2e phase)	Surveillance des activités du PGF	Récupération et recyclage
Consommation des SAO par l'entreprise: (tonnes PAO)				
SAO à éliminer (tonnes PAO):				5
SAO à introduire (tonnes PAO):				
Durée du projet (mois):	12	18	24	24
Montant initial demandé (\$US):	25 000	25 000	20 000	30 800
Coût final du projet :				
Coûts différentiels d'investissement (\$US)	25 000	25 000	20 000	49 890
Coûts pour les imprévus (10%) (\$US)				
Coûts différentiels d'exploitation (\$US)				
Coût total du Projet (\$US)	25 000	25 000	20 000	49 890
Participation locale au capital (%):	100%	100%	100%	100%
Élément d'exportation (%):	0%	0%	0%	0%
Subvention demandée (\$US):	25 000	25 000	20 000	49 890
Rapport coût-efficacité (\$US/kg):				
Coût d'appui à l'agence d'exécution (\$US):	3 250	3 250	2 600	4 490
Coût total du projet pour le Fonds multilatéral (\$US):	28 250	28 250	22 600	54 380
Financement de contrepartie confirmé (O/N)				
Échéances de surveillance incluses (O/N):	O	O	O	O

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT	Approbation globale aux coûts indiqués ci-dessus
--------------------------------------	--

DESCRIPTION DU PROJET

1. Conformément à la décision 31/48, la mise à jour du plan de gestion des frigorigènes de la Guinée a pour objectif, de réduire la consommation des CFC à 15% de sa consommation de base, afin de réaliser la conformité aux exigences d'élimination du Protocole de Montréal de 2007. Le plan de gestion des frigorigènes contient les propositions pour les activités, ainsi que les demandes de financement par le Fonds multilatéral totalisant 126 980 \$US pour un objectif de consommation maximum de 19,55 tonnes PAO en 2007, volume inférieur à la plus basse consommation déclarée en 2003.

2. Pour l'année 2003, la Guinée a déclaré une consommation des SAO de 25,91 tonnes PAO de CFC (Substances du Groupe I, Annexe A), utilisées en totalité dans le secteur de l'entretien en réfrigération. La consommation de base est de 42,4 tonnes PAO, et les objectifs de conformité sont 21,2 tonnes PAO en 2005 et 6,36 tonnes en 2007.

3. Le pays a démarré la mise en oeuvre de son Programme de pays pour l'élimination des SAO et de son plan de gestion des frigorigènes en l'an 2000 et a pu, pendant ce laps de temps, obtenir les résultats positifs suivants :
 - a) Une Unité nationale de l'ozone a été mise en place. Cette unité a entrepris avec succès les activités prévues dans le programme de pays; aussi, un plan de gestion des frigorigènes a été approuvé par le Comité exécutif à sa 30^e réunion.
 - b) Un cadre juridique a été élaboré en une période de temps relativement courte, ce qui a contribué considérablement à l'institution d'un meilleur contrôle des SAO dans le pays.
 - c) La consommation nationale de CFC a été réduite de presque un tiers, passant de 41,78 tonnes PAO en 1998 à 25,91 tonnes en 2003.
 - d) Quatre projets du précédent plan de gestion des frigorigènes, d'un total de 189 780 \$US, ont été terminés avec satisfaction.

4. En dépit de ces résultats, la Guinée fait actuellement face à des défis dans la réalisation, dans un proche avenir, de ses obligations en vertu du Protocole de Montréal.
 - a) Il faudrait réduire considérablement la consommation des CFC pour satisfaire les exigences du Protocole de Montréal qui sont: 50% de réduction de la consommation des CFC en 2005 et 85% en 2007. A ce jour, la tendance à la baisse de la consommation est plus faible que souhaité pour assurer la conformité à l'exigence de réduction de 2007 en particulier.
 - b) L'ensemble de la consommation des CFC est concentré dans le secteur de l'entretien en réfrigération où il est difficile de réaliser des réductions soutenues.

- c) Pour instituer un contrôle plus strict de la consommation des CFC dans le secteur de la réfrigération et des climatiseurs, on a identifié de nouveaux besoins au cours de la préparation de la mise à jour du plan de gestion des frigorigènes, notamment, la nécessité de prendre en compte les éléments qui ne sont que partiellement couverts par les activités déjà mises en œuvre.

5. Le Gouvernement poursuivra sa stratégie basée sur une combinaison de mesures de contrôle et offrira des programmes de formation supplémentaires pour faire baisser la consommation des CFC. Le plan de gestion des frigorigènes propose une série de formations supplémentaires pour les agents de douane et pour les techniciens en réfrigération, ainsi qu'un élément de surveillance et la fourniture d'équipements de récupération et de recyclage.

6. Le plan de gestion des frigorigènes comprend les projets suivants:

- a) Un programme de formation des agents de douane: ce programme vise le renforcement du travail des Services de douane ainsi que le renforcement de l'application du système de permis sur les importations et les exportations des SAO, par le biais d'une formation avancée des agents de douane (PNUE);
- b) Un programme de formation pour le secteur de la réfrigération: l'objectif est de fournir l'assistance dans le domaine de l'utilisation des bonnes pratiques en entretien, en maintenance et en contrôle des émissions des substances dangereuses dans le secteur de la réfrigération, par le biais des sessions de formation supplémentaire pour les techniciens (PNUE);
- c) Un programme de récupération et de recyclage: l'objectif est de fournir l'assistance dans le domaine de l'utilisation des bonnes pratiques en entretien, maintenance et en contrôle des émissions des substances dangereuses dans le secteur de la réfrigération (PNUE); et
- d) Une mise à jour du programme de surveillance: pour assurer la mise œuvre réussie de toutes les activités proposées dans la mise à jour du plan de gestion des frigorigènes à travers la surveillance continue, afin de faciliter l'identification rapide des obstacles ainsi que l'adoption et l'application à temps, des mesures correctives (PNUE).

7. Ce plan d'action sera mis en œuvre et appliqué par le biais d'activités continues de sensibilisation du public entreprises par l'Unité nationale de l'ozone dans le cadre de son plan de travail en vertu du projet de renforcement institutionnel. La contrepartie du Gouvernement sera fournie en nature et permettra de prendre en charge le personnel temporaire du projet et les locaux pour les réunions tenues en dehors des bureaux de l'Unité nationale de l'ozone.

8. Le PNUE a fourni sur demande, des informations supplémentaires sur certaines caractéristiques et objectifs de ses activités, comme le nombre d'agents de douane formés à ce jour et le nombre qu'ils envisagent former dans l'avenir.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

9. Dans les discussions avec le PNUE et le PNUD, le Secrétariat a souligné qu'un plan de gestion des frigorigènes a besoin d'une agence d'exécution principale forte et dynamique, qui assurera la coordination de la mise en oeuvre entre les agences impliquées, élément primordial pour une mise en oeuvre efficace et réussie d'un tel plan. Le PNUE a accepté de jouer ce rôle.

10. On compte beaucoup sur le PNUD pour améliorer l'utilisation des équipements de récupération et de recyclage déployés antérieurement. La formation qui va être dispensée sur la récupération et le recyclage s'adresse directement à un petit nombre de techniciens qui utilisent ces équipements, alors que le programme du PNUE vise indirectement, à travers une approche de formation des formateurs, l'ensemble des techniciens. Le Secrétariat convient qu'il serait mieux de maintenir les deux activités séparées du fait que leurs groupes cibles sont différents.

11. Le Secrétariat a demandé des informations sur la situation actuelle de la réglementation. Selon le PNUE, la Guinée dispose d'une loi sur les produits chimiques dangereux; cette loi a pour but de surveiller les importations et la consommation de ces substances qui incluent les CFC. Un système de quotas et de permis pour les CFC n'a pas encore été institué. Le PNUE a fait savoir que le pays travaille actuellement sur une législation spécifique relative aux SAO. Le plan initial de gestion des frigorigènes de la Guinée, préparé en 2000, avait déjà souligné l'absence d'une législation ainsi que l'intention de mettre une telle législation en place dans un proche avenir. Les agents de douane ont reçu une formation de base sur les questions liées au Protocole de Montréal, dans le cadre du plan de gestion des frigorigènes approuvé à la 30^e réunion, comme par exemple, l'identification des CFC. Répondant aux questions posées par le Secrétariat, le PNUE a indiqué qu'il n'avait pas l'intention de démarrer des activités de formation pour les agents de douane et autres, tant qu'un système de quotas n'était pas mis en place, et a ajouté que le calendrier des activités reflétait cette tendance. Suivant le calendrier du PNUE, les activités relatives à la formation des agents de douane et des techniciens d'entretien, ainsi qu'à la fourniture des équipements, débiteront au quatrième trimestre de 2005, ce qui laisse six mois au pays pour finaliser et approuver son système de permis. À la lumière de l'expérience précédente, il est très difficile de dire si un pays sera en mesure de faire approuver un tel système en un si court délai.

RECOMMANDATIONS

12. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation de la mise à jour du plan de gestion des frigorigènes au coût de 119 890 \$US; ce financement servira à couvrir quatre activités ainsi que les frais d'agence dont les montants sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Le décaissement du financement lié à la formation des agents de douane et des techniciens en réfrigération dans le domaine de la récupération et du recyclage est sujet à l'institution des quotas et du système de permis pour les SAO, notamment l'introduction des quotas pour les principaux CFC.

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion des frigorigènes: deuxième phase de la formation des agents de douane	25 000	3 250	PNUE
(b)	Plan de gestion des frigorigènes: deuxième phase de la formation des techniciens en réfrigération	25 000	3 250	PNUE
(c)	Plan de gestion des frigorigènes: surveillance des activités du plan	20 000	2 600	PNUE
(d)	Plan de gestion des frigorigènes : récupération et recyclage	49 890	4 490	PNUD